



EN BREF...

LE HANDICAP ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DRÔME EN 2015

L'ESSENTIEL

Contexte

- 501 154 habitants dont 61% en âge de travailler
- 4 066 accords RQTH¹
- 3 013 accords d'AAH²

Emploi privé (2012*)

- 51 483 établissements privés dont 786 assujettis à l'obligation d'emploi
- 2 950 bénéficiaires en emploi
- Taux d'emploi direct : 4 %

Emploi public (2013*)

- 7 303 établissements publics dont 73 assujettis à l'obligation d'emploi
- 817 bénéficiaires en emploi
- Taux d'emploi direct : 4,7 %

L'orientation, la remise à niveau et la formation

- 414 actions d'orientation et de remise à niveau
- 3 640 bénéficiaires de formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes
- 32 organismes de formation référencés **H+**

Accompagnement et accès à l'emploi

- 5 331 demandeurs d'emploi TH
- 367 jeunes suivis par les Missions Locales
- 907 personnes accompagnées par le réseau des Cap emploi

Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

- 1 112 assurés accompagnés par la CARSAT au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle
- 406 parcours ouverts par les SAMETH du territoire Drôme-Ardèche durant l'année
- 334 maintiens réussis parmi les parcours SAMETH en Drôme-Ardèche

1 - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

2 - Allocation aux Adultes Handicapés

*Dernières données disponibles

Le contexte socio-économique

Situé au sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes à la frontière de l'Ardèche et de l'Isère, le département de la Drôme dispose d'atouts forts pour contribuer au développement du sud de la nouvelle région.

Le département compte plus de 500 000 habitants soit 6% de la population régionale. Avec un indice de vieillissement de 108, ce département présente un rapport plus favorable aux personnes âgées que pour la région (indice régional : 99).

Avec une augmentation de +0,7% par an, la population drômoise est portée par des soldes naturel (+0,4%/an) et migratoire positifs (+0,3%/an) entre 2008 et 2013.

Soutenue par les secteurs que sont le nucléaire, l'aéronautique et l'agroalimentaire, l'économie drômoise dispose d'un socle industriel solide et varié. En 2014, 30 % des emplois salariés appartenaient au secteur industriel contre 26 % en moyenne pour la région.

Le dynamisme du département se confirme par ses atouts touristiques sur les thématiques de la nature et du terroir ainsi que par la vitalité entrepreneuriale.

En effet le département de la Drôme compte 4 265 créations d'entreprises sur son territoire en 2015.

Toutefois, la Drôme présente le taux de chômage le plus élevé de la région (11,3%), également supérieur à la moyenne nationale et régionale (respectivement 9,9 % et 8,9 % au dernier trimestre 2015). Ainsi, en 2015, la Drôme compte plus de 49 400 demandeurs d'emploi, dont plus 5 300 en situation de handicap.

Source : INSEE, CCI - Les chiffres clés 2015, Agefiph.



Indice de vieillissement : Rapport de la population de 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans : un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements privés et publics



Depuis la loi du 5 février 2005, les établissements privés et publics de 20 salariés/agents et plus (établissements assujettis) sont tenus à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés d'au moins 6% de leur effectif. Les établissements disposent de diverses modalités pour remplir leur obligation d'emploi : par le recrutement direct de travailleurs handicapés mais également par le biais de modalités indirectes : la signature de contrats de sous-traitance avec les EA (Entreprises Adaptées), les CDTD (Centres de distribution de Travail à Domicile) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) ou l'accueil de personnes handicapées stagiaires de la formation professionnelle. Les établissements n'ayant pas atteint leur obligation d'emploi au travers l'emploi direct et indirect, doivent verser une contribution financière à l'Agefiph (secteur privé) ou au Fiphfp (secteur public).

! Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés diffèrent entre le secteur public et le secteur privé. De ce fait, leurs résultats ne sont pas comparables.

L'emploi privé

Les établissements assujettis (au moins 20 salariés)

Comme dans l'ensemble de la région, la majorité de l'activité économique de la Drôme se joue dans les établissements de petite taille. Ainsi en 2012, sur les 51 483 établissements privés que compte le département, seuls 786 d'entre eux sont soumis à l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap. Ils se répartissent de la manière suivante :



60%
tertiaire



29%
industrie



9%
construction

Les travailleurs handicapés en emploi

En 2012, les établissements assujettis emploient 2 950 travailleurs handicapés. Parmi eux :



53%
tertiaire



63%
hommes



43%
âgés de plus
de 50 ans



85%
ayant plus
d'un an
d'ancienneté

La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet au département de la Drôme de présenter un taux d'emploi direct¹ de 4 %.



Dans la Drôme, 34% des établissements assujettis ont rempli leur obligation d'emploi exclusivement par l'emploi direct. Les établissements n'ayant pas rempli leur obligation au travers de l'emploi direct de travailleurs handicapés disposent de modalités supplémentaires, dites indirectes, portant ainsi le taux d'emploi total² à 4,4 %.

Par ailleurs, certains établissements, dits à « quotas zéro », ne remplissent leur obligation d'emploi que par le biais d'une contribution à l'Agefiph. Ils représentent 6 % des établissements assujettis du département, contre 9% au niveau régional.

Source : Direccte Auvergne-Rhône-Alpes, données DOETH 2012.

1 - Taux d'emploi direct = nombre de bénéficiaires / effectif total rémunéré
2 - Taux d'emploi total = taux d'emploi direct + taux d'emploi indirect

L'emploi public

Les établissements assujettis (au moins 20 agents)

Tout comme les établissements privés, une large majorité des établissements publics compte moins de 20 agents. Ainsi en 2013, parmi les 7 303 établissements publics, seuls 73 sont assujettis à l'obligation d'emploi. Ces établissements et services sont répartis de la manière suivante :



77%
Fonction Publique
Territoriale



21%
Fonction Publique
Hospitalière



3%
Fonction Publique
d'État

Les travailleurs handicapés en emploi

Dans le département de la Drôme, 817 agents en situation de handicap sont en emploi dans les établissements et services de la fonction publique. Parmi eux :



62%
Fonction Publique
Territoriale



56%
femmes



85%
âgés de
plus de 40 ans



70%
titulaires de
catégorie C

La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet à la fonction publique du département de la Drôme de présenter un taux d'emploi direct de 4,7 %.



Les établissements et services publics disposent également d'autres modalités pour remplir leur obligation d'emploi.

Le taux d'emploi légal, prenant en compte à la fois l'emploi direct et l'emploi indirect, s'élève en moyenne à 5% sur le département.

Ainsi, 18% des établissements assujettis n'emploient aucun travailleur handicapé, soit 4 points de plus que la moyenne régionale.

De plus, 59% des établissements du département versent une contribution au Fiphfp (contre 49% au niveau régional).

Source : Fiphfp – Déclaration 2014, effectifs au 1er janvier 2013 (hors éducation nationale).

Préparation, formation et accompagnement vers l'emploi.

Les salariés et demandeurs d'emploi en situation de handicap ont accès à l'ensemble du dispositif d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle de **droit commun**, ainsi qu'à des dispositifs de **formations spécifiques** aux personnes en situation de handicap. La formation et l'accompagnement vers l'emploi sont des enjeux primordiaux pour le public en situation de handicap, que l'on sait également moins diplômé et plus éloigné du marché de l'emploi.

L'orientation, la remise à niveau et la formation

Actions d'orientation et de remise à niveau

Immersion en entreprise	427
Actions de remise à niveau	414

Immersion en entreprise : organisée par le service public de l'emploi, elle permet au candidat de découvrir l'entreprise et le métier, et à l'employeur d'évaluer le candidat avant un recrutement ou lors de la définition du projet professionnel.

Remise à niveau : elle vise à compléter ou réactualiser les connaissances d'individus ayant déjà une expérience professionnelle.

Formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes

Formations qualifiantes en milieu ordinaire ¹	3 640
Formations qualifiantes en milieu spécifique ²	941
Apprentissage	963

1 - Actions individuelles et collectives de formation.

2 - Centres de rééducation professionnelle.

Formation qualifiante : elle permet l'obtention d'une certification.

Apprentissage : système de formation en alternance où la personne concernée se forme alternativement dans un organisme de formation et au sein d'une entreprise avec laquelle elle signe un contrat.

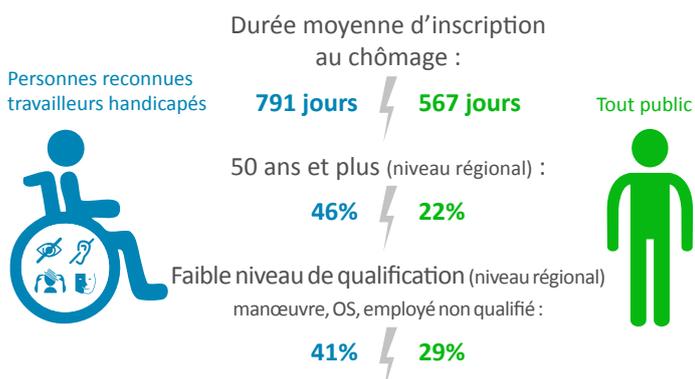
Depuis 2009, est mise en place une démarche qualitative d'accueil du public en situation de handicap au sein des organismes de formation, symbolisée par le logo **H***. Depuis le démarrage du dispositif, 32 établissements sont référencés et 43 référents **H*** ont été formés dans la Drôme.

Sources : DR Pôle emploi, Animation régionale des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil régional, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes, CRDI, année 2015.

Accompagnement et accès à l'emploi

Pôle emploi

L'Agefiph explicite, dans ses chiffres clés de l'année 2015, que le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés s'élève à 5 331 dans la Drôme, soit 10,7 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi du département. Le taux de chômage des travailleurs handicapés en France s'élevait à 18% en 2013, contre 10% pour l'ensemble de la population.

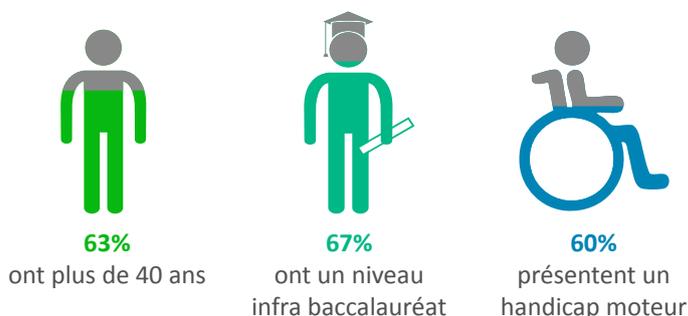


Sources : Agefiph tableau de bord Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°2016-1 - Décembre 2015 et Insee année 2013 et 2015.

Cap emploi

Les Cap emploi sont des organismes de placement spécialisés assurant une mission de service public, inscrits dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

En 2015, dans la Drôme, 907 personnes ont été accompagnées par Cap emploi. Elles présentent les caractéristiques suivantes :



Cette même année, 8 130 services Cap emploi ont été mobilisés, 69 % à destination des personnes et 31% à destination des employeurs.

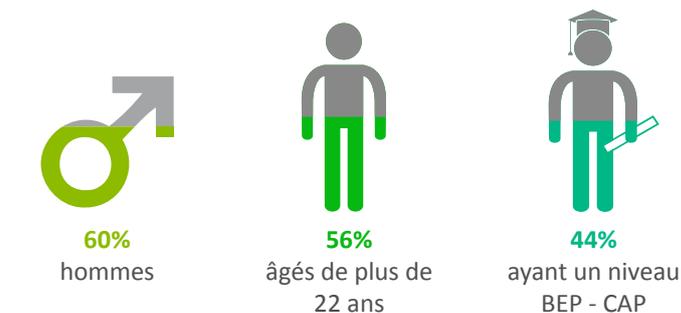
Grâce aux placements réalisés par Cap emploi, 647 contrats de travail ont été signés en 2015, dont 67 % sont durables (CDD de plus de 6 mois et CDI).

Source : Cap emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes – année 2015.

Missions locales

Le réseau des **Missions locales** propose, aux jeunes de 16 à 25 ans, des guichets uniques à même de résoudre les difficultés d'insertion tant professionnelles que sociales.

Au sein des différentes Missions locales de la Drôme, les 367 jeunes reconnus travailleurs handicapés suivis ont mobilisé 2 953 fois les divers services d'accompagnement. Ils présentent les caractéristiques suivantes :



En 2015, les Missions locales ont permis la signature de 1 436 contrats de travail en Auvergne-Rhône-Alpes par des jeunes reconnus travailleurs handicapés, dont 6% dans la Drôme soit 87 contrats signés dans le département.

Sources : Animation régionale des Missions locales d'Auvergne-Rhône-Alpes et Assistance technique régionale I-Milo- année 2015

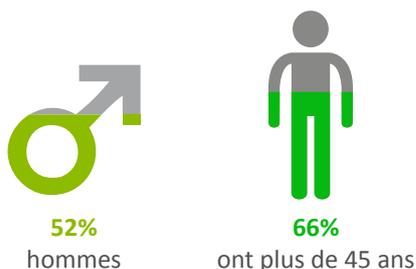


Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

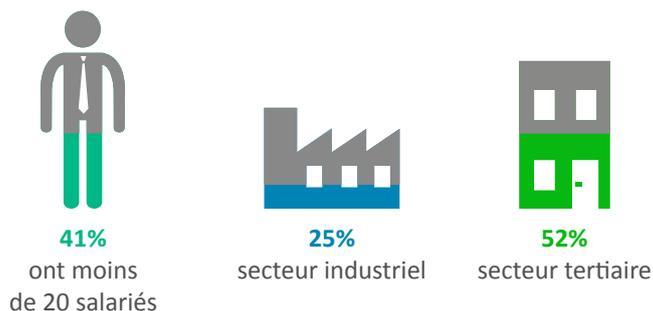
En matière d'accompagnement, le service social de la CARSAT a accompagné 1 112 assurés au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle (actions individuelles et collectives) en 2015 dans la Drôme. Il a également permis le maintien dans l'emploi de 131 personnes au sein de la même entreprise.

D'autre part, le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) des départements Drôme-Ardèche a ouvert 406 nouveaux dossiers en 2015.

Les **salariés** bénéficiaires du dispositif SAMETH sont :



Les **employeurs** concernés sont pour leur part :



En termes de résultats, 334 maintiens ont été réalisés avec succès par le SAMETH en 2015, soit un taux de maintien de 91% pour les départements Drôme et Ardèche.

Parmi l'ensemble de ces maintiens, 89% ont permis de maintenir le salarié au même poste.

Lorsque le maintien en emploi n'a pas pu être mené, un licenciement pour inaptitude peut alors être prononcé.

Ainsi, pour l'année 2015, Pôle emploi a enregistré 755 inscriptions suite à un licenciement pour inaptitude dans la Drôme. Parmi eux, 69% ont un niveau de formation inférieur au Bac.

Sources : CARSAT Rhône-Alpes et Auvergne, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes - SAMETH, Direction Générale de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes - données 2015.

L'Observatoire régional du CRDI est au service de l'ensemble des acteurs, institutionnels et opérationnels, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Nos missions :



... afin de faciliter l'orientation des politiques publiques régionales et locales en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



Retrouvez une information plus détaillée dans nos publications sur

handiplace.org 



Coordonnées :
Pôle observatoire
04 75 78 34 57 – observatoire@handiplace.org